

## Rapport moral pour l'année 2017

**1.5 Saint-Lambert-des-Bois: projet de mise en conformité de l'assainissement du village de 220 habitants, sur 81 installations contrôlées en 2009 par le SIAHVY: 37 habitations non acceptables.**

**Fort de ce résultat la mairie impose un assainissement collectif avec une station d'épuration végétalisée pour 700 équivalent habitants ? type roselière, implantée au lieu-dit du Moulin de Fau-veau surface 4 000 m<sup>2</sup>.**

**Nous sommes opposés au projet en raison:**

- de son coût global d'investissement prohibitif 3 millions € TTC 2 488 353 €HT pour le réseau communal, dont 799 500 €HT pour la station**
- implantation en partie basse de la parcelle en zones humides inondables, acquises en 2005 au titre des Espaces Naturels Sensibles.**

**Photo: prairie Champtier de Launay 2,45 ha zone naturelle déclassée en zone AUE pour le projet de la station d'assainissement (STEP).**

**Nous avons déposé un recours au fond devant le TA de Versailles le 6 décembre 2017 contre une délibération du 5 octobre 2017, par laquelle le Conseil municipal a approuvé un zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, pour les motifs suivants :**

- **Non-conformité avec la charte du Parc pour les zones humides classées protégées.**
- **Absence d'évaluation environnementale.**
- **Irrégularité de la procédure d'enquête publique, les insuffisances et les inexactitudes du dossier d'enquête publique.**
- **Méconnaissance du Code général des collectivités territoriales,**
- **Méconnaissance du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine-Normandie, en contradiction avec ces objectifs,**
- **Méconnaissance du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du SAGE Orge-Yvette, en contradiction avec ces objectifs,**
- **Projet incompatible avec le SDAGE et le SAGE.**

Rapport moral pour l'année 2017

**Photo: prairie Champtier de Launay zone naturelle 2,45 ha déclassée en zone AUE pour le projet de la station d'assainissement.**



**Ce recours a été transmis à la commune  
qui doit présenter ses observations.**

**Le tribunal n'a pas donné de délai impératif à la commune  
pour répondre.**



Maître d'ouvrage :  
Commune de Saint-Lambert-  
des-Bois



Partenaires :



Période de réalisation :  
2016

# Actualisation du zonage d'assainissement

## Synthèse des solutions d'assainissement étudiées et étude de nouveaux scénarios

### Analyse comparative des scénarios étudiés

Scénario	Coût global d'investissement	Coût moyen par logement
1	1 795 500 € HT	18 900 € HT
2	1 954 542€ HT + 799 500 € HT = 2 755 996 € HT	25 757 € HT
3	2 212 825 € + 799 500 € HT = 3 012 325 € HT	28 153 € HT

**Scénario 1** : Le moins onéreux, mais présente des contraintes (sol imperméable, création d'exutoires, etc...)

**Scénario 2 / Scénario 3** : Le scénario 2 est le plus avantageux car le coût par branchement est le moins onéreux.

**1<sup>ères</sup> solutions d'assainissement du 24 Mai 2016**

**Scénario 2 devient plus économique par le biais des subventions AESN et CD78 avec un écart de 3 814 €**

## 6.2. ANALYSE COMPARATIVE DES SCENARIOS ET CHOIX DE LA COMMUNE

Les coûts globaux d'investissement des différents scénarios, comprenant la création de la station d'épuration pour les scénarios n°2 et 3, sont synthétisés dans le tableau suivant :

Scénario	Coût global d'investissement	Coût moyen par logement
1	1 795 500 € HT	18 900 € HT
2	1 708 853 € HT 1 708 853 € HT + 779 500 € HT = 2 488 353 € HT (Avec Step)	16 053 € HT*
3	1 960 333 € HT 1 963 333 € HT + 779 500 € HT = 2 742 833 € HT (Avec Step)	19 061 € HT*

\* La STEP étant portée par le SIAHVY, son coût n'est pas répercuté sur le coût moyen par logement.

Le scénario n°1 prévoit la réhabilitation de l'assainissement non collectif de l'ensemble de la zone d'étude. Ce scénario présente de nombreuses contraintes notamment la présence d'un sol non perméable nécessitant l'aménagement d'exutoires.

Parmi les scénarios d'assainissement collectif, le scénario n°2 est le moins onéreux, le coût par branchement s'élèverait à moins de 17 000 € HT.

La commune choisit de retenir le scénario d'assainissement n°2 qui prévoit le passage à l'assainissement collectif du Bourg jusqu'au Prieuré Saint-Benoît et à l'usine d'embouteillage. Ce scénario est celui dont l'impact financier pour les particuliers est estimé le plus faible au regard des contraintes mises en évidence.

## Rapport moral pour l'année 2017

**6.1.1. Scénario n°1 : Assainissement non collectif**

Cette solution prévoit le maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du bourg communal et le passage à l'assainissement non collectif du Clos du Launay, actuellement assaini de manière collectif mais sans vrai traitement avant rejet.

Elle propose la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif non conformes et la mise en place de filières appropriées au Clos du Launay.

En considérant l'installation de filières d'ANC sur les 13 habitations raccordées au Clos de Launay et la réhabilitation des 83 filières d'ANC non conformes du reste de la commune, on comptabilise à un total de **96 installations à créer/réhabiliter.**

Etant donné la carte des sols précédemment établie, la filière d'assainissement individuel retenue en priorité est le filtre à sable drainé avec puits d'infiltration. Cependant, pour les 56 habitations du bourg présentant des contraintes de surface à la mise en place d'une telle filière, des micro-stations avec puits d'infiltration seront préférées.

Les coûts globaux d'investissement à prévoir pour cette solution sont les suivants :

Coût d'investissement					
Localisation	Ouvrage	Unité	Quantité	Coût unitaire (€)	Total (€ HT)
<b><u>Assainissement non collectif:</u></b>					
<b>Au total, 96 logements non conformes :</b>	Travaux préparatoires	U	96	1000	96 000
	Filtre à sable drainé et puits d'infiltration	U	40	17 500	700 000
	Micro-station avec puits d'infiltration	U	56	17 500	980 000
	Etudes annexes et divers et imprévus	U	96	400	38 400
<b>TOTAL HT</b>					<b>1 814 400</b>
<b>Coût moyen par logement HT</b>					<b>18 900</b>



Maître d'ouvrage :  
Commune de Saint-Lambert-  
des-Bois



Partenaires :



Période de réalisation :  
2016

**24 Mai 2016**

# Actualisation du zonage d'assainissement

## Synthèse des solutions d'assainissement étudiées et étude de nouveaux scénarios

### Scénario 1 : Assainissement non collectif

- Réhabilitation des installations d'assainissement individuel non conformes :
  - 27 installations non conformes sans contraintes  
Filtres à sables drainés avec puits d'infiltration
  - 56 installations non conformes avec contraintes  
Micro-station avec puits d'infiltration
- Mise en place de filières d'assainissement individuel au Clos de Launay :
  - 12 installations à créer

Coût d'investissement					
Localisation	Ouvrage	Unité	Quantité	Coût unitaire (€)	Total (€ HT)
<u>Assainissement non collectif :</u>					
<b>Total (95 logements) :</b>					
	Travaux préparatoires	U	95	1000	95 000
	Filtre à sable drainé et puits d'infiltration	U	39	17 500	682 500
	Micro-station avec puits d'infiltration	U	56	17 500	980 000
	Etudes annexes et divers et imprévus	U	95	400	38 000
<b>TOTAL HT</b>					<b>1 795 500</b>
<i>Coût moyen par logement HT</i>					<b>18 900</b>

Rapport moral pour l'année 2017

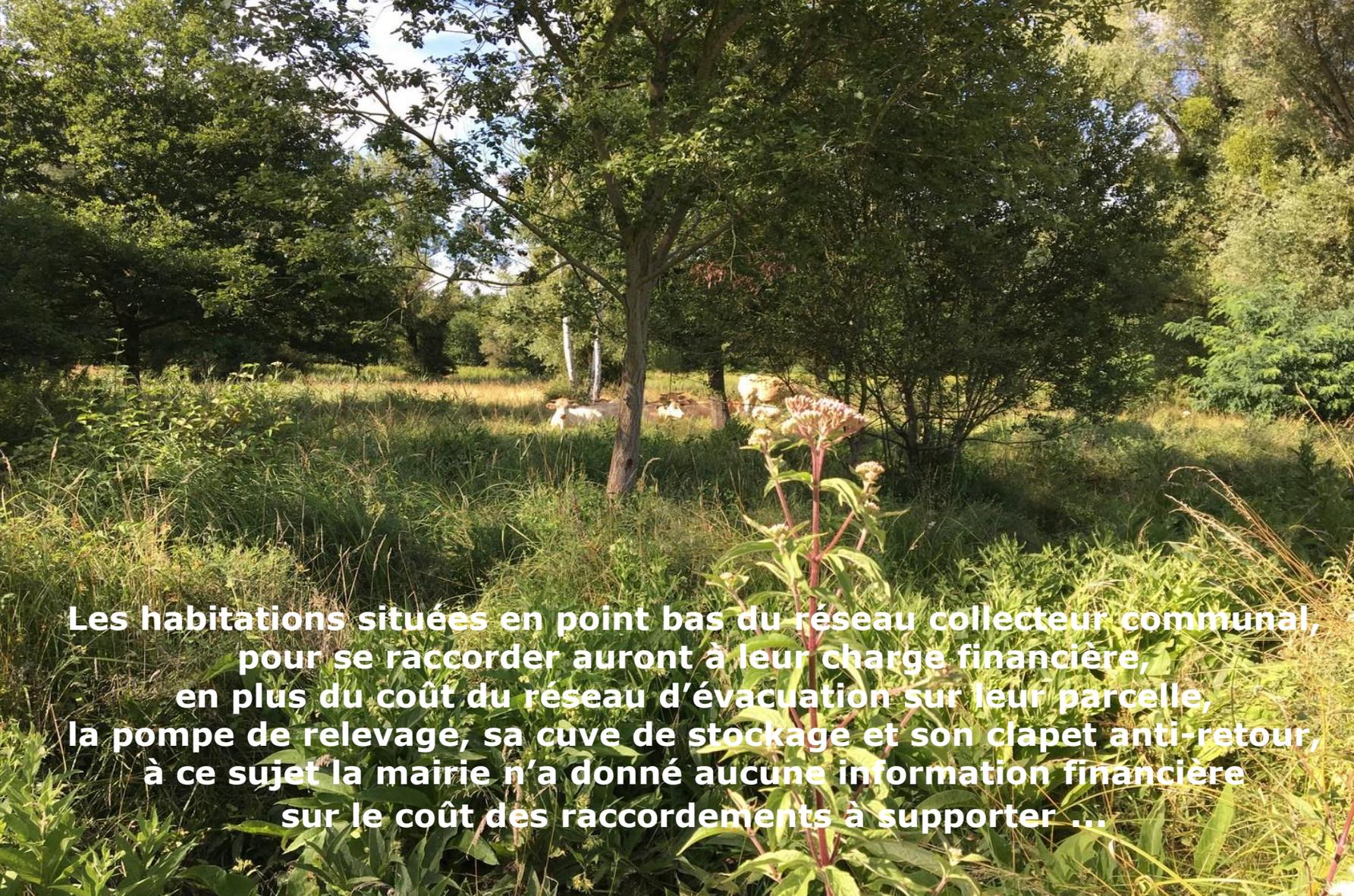
**Photo: prairie Champtier de Launay zone naturelle 2,45 ha déclassée en zone AUE pour le projet de la station d'assainissement.**



**Alors que l'alternative, assainissement individuel pour un village, est la solution technique la plus économique car la plus simple, avec un impact environnemental beaucoup moins lourd en raison de l'absence de travaux dans les rues du village, Lors de la mise en œuvre des réseaux collecteurs, et des réseaux de relevage sous pression des rues situées en dessous du niveau du collecteur principal rue de Port-Royal.**

Rapport moral pour l'année 2017

**Photo: prairie Champtier de Launay zone naturelle 2,45 ha déclassée en zone AUE pour le projet de la station d'assainissement.**



**Les habitations situées en point bas du réseau collecteur communal, pour se raccorder auront à leur charge financière, en plus du coût du réseau d'évacuation sur leur parcelle, la pompe de relevage, sa cuve de stockage et son clapet anti-retour, à ce sujet la mairie n'a donné aucune information financière sur le coût des raccordements à supporter ...**

**Photo: prairie Champtier de Launay zone naturelle 2,45 ha déclassée en zone AUE pour le projet de la station d'assainissement.**



**Dans le cadre d'opération groupée en communes rurales les travaux de mise en conformité de l'assainissement individuel, Sont aussi subventionnés à 60% par l'Agence de l'eau (AESN) et à 20% par le Conseil Général.**



Figure 3 : Implantation envisagée pour les futurs réseaux d'eaux usées (source : IRH Ingénieur Conseil – Etudes préalables pour la définition de la faisabilité de l'unité de traitement du bourg de Saint-Lambert-des-Bois – 2014)

Rapport moral pour l'année 2017

## 1.5 Station d'épuration végétale de la commune de Bonnelles.



Rapport moral pour l'année 2017

## 1.5 Station d'épuration mixte, mécanique et végétale, commune de Bonnelles.



**Traitement primaire mécanique par dégrillage,  
dessablage et déshuileur, avec fosses de relevage.**

**Pour Saint-Lambert un projet d'intégration dans le paysage  
du traitement primaire devrait être prévu,  
Le projet étant dans le périmètre de protection classé MH.**

Rapport moral pour l'année 2017

## 1.5 Station d'épuration végétale de la commune de Bonnelles.



Traitement final  
par 4 bassins plantés de roseaux.

## Rapport moral pour l'année 2017

**1.5 Saint-Lambert-des-Bois: projet de mise en conformité de l'assainissement du bourg de 200 habitants, sur 81 installations contrôlées en 2009 par SIAHVY: 37 habitations non acceptables**

**Cet investissement financier sera lourd pour la commune 3 millions € TTC**

**Demain pour assurer son retour sur investissement et sa rentabilité d'exploitation, le village devra s'urbaniser d'autant !!!**

## **1.5 Si le projet d'assainissement abouti avec sa station d'épuration, chaque habitant aura deux montants à sa charge :**

**Deux frais de raccordement seront à payer :**

- **Le montant du droit de raccordement au réseau communal basé sur les m<sup>2</sup> construits**
- **Le coût des travaux de raccordement sur le domaine privatif jusqu'au collecteur municipal, et pour celles situées en point bas du collecteur communal, un coût financier supplémentaire, celui de la pompe de relevage et de sa cuve de stockage, à réaliser sur le domaine privatif.**

**Aujourd'hui à St-Lambert village,  
son prix de l'eau est de 2,06 € le m<sup>3</sup>,  
en 2019 avec un assainissement collectif, quel en sera le Prix ?  
Chevreuse en mars 2018 est à 6,14 €/m<sup>3</sup>.**

**Facture SUEZ du 20/10/2016 - AVEC ASSAINISSEMENT COLLECTIF -  
Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse**

Détail facture		Prix/m3 HT	Qté m3	Prix HT	TVA	Prix TTC	Prix
<b>ABONNEMENT forfait</b>				13,31 €	5,5	14,04 €	
<b>EAU</b>	Part Suez	2,1508 €	103,9	223,47 €	5,5	235,76 €	
	Part Suez	2,1312 €	28,1	59,89 €	5,5	63,18 €	
	Part syndicat Dampierre			0,00 €	5,5	0,00 €	
	Part AESN	0,0676 €	132,0	8,92 €	5,5	9,41 €	
				<b>305,59 €</b>		<b>322,40 €</b>	<b>322,40</b>
<b>ABONNEMENT forfait</b>				<b>2,71 €</b>	10,0	2,98 €	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>	Part Suez réseau communal	0,6730 €	103,9	69,92 €	10,0	76,92 €	
	Part Suez réseau communal	0,6750 €	8,4	5,67 €	10,0	6,24 €	
	Part Suez réseau communal	0,4625 €	19,7	9,11 €	10,0	10,02 €	
	Part Suez réseau interco	0,1773 €	132,0	23,40 €	10,0	25,74 €	
	Part communale St-Rémy	0,3476 €	132,0	45,88 €	10,0	50,47 €	
	Part SIAVHY transport traitement	0,4430 €	132,0	58,48 €	10,0	64,32 €	
	Part SIAP	0,5720 €	132,0	75,50 €	10,0	83,05 €	
			<b>290,68 €</b>		<b>319,75 €</b>		
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>	Lutte contre pollution	0,4150 €	132,0	54,78 €	5,5	57,79 €	<b>57,79</b>
	Modernisation des réseaux	0,3000 €	132,0	39,60 €	10,0	43,56 €	
	Voies navigables	0,0125 €	132,0	1,65 €	5,5	1,74 €	
		<b>0,7275 €</b>		<b>96,03 €</b>		<b>103,09 €</b>	
<b>TOTAL Facture 132 m3</b>				<b>692,30 €</b>		<b>745,24 €</b>	<b>380,1</b>
<b>Prix du m3 TTC</b>						<b>5,65 €</b>	<b>2,88</b>
<b>Simulation facture SUEZ avec le prix du 2,00 m3 TTC de Milon la Chapelle</b>						<b>264,31 €</b>	
<b>Soit une économie</b>						<b>480,93 €</b>	

**Facture SAUR du 10/05/2016 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -  
Commune de Milon la Chapelle**

Détail facture		Prix/m3 HT	Qté m3	Prix HT	TVA	Prix TTC	Prix
<b>ABONNEMENT forfait</b>				5,04 €	5,5	5,32 €	
<b>EAU</b>	Part Syndicale	0,5500 €	149,0	81,95 €	5,5	86,46 €	
	Part SAUR	0,7991 €	149,0	119,07 €	5,5	125,61 €	
	Préservation des Ressources en eau	0,1000 €	149,0	14,90 €	5,5	15,72 €	
		<b>1,4491 €</b>		<b>215,92 €</b>		<b>233,11 €</b>	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>	Lutte contre la pollution Agence de "	0,4150 €	149,0	61,84 €	5,5	65,24 €	
<b>TOTAL Facture 149 m3</b>		<b>1,8641 €</b>		<b>277,75 €</b>		<b>298,34 €</b>	
<b>Prix du m3 TTC</b>						<b>2,00 €</b>	

**Facture SUEZ du 07/09/2017 - AVEC ASSAINISSEMENT COLLECTIF -  
Commune de Chevreuse**

Détail facture		Prix / m3 HT	Qté m3	Prix HT	TVA	Prix TTC	Prix eau
<b>ABONNEMENT forfait</b>				19,41	5,5	20,48	
<b>EAU</b>	Part Lyonnaise	1,7557	53,6	94,11	5,5	99,28	
	Part Lyonnaise	1,7081	4,4	7,52	5,5	7,93	
	Part syndicat Dampierre	0,1500	58,0	8,70	5,5	9,18	
	Part AESN	0,0676	58,0	3,92	5,5	4,14	
				<b>133,65</b>		<b>141,00</b>	<b>141,00</b>
<b>ABONNEMENT forfait</b>		2,1600		2,16	10,0	2,38	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>	Part Lyonnaise réseau communal	0,3381	53,6	18,12	10,0	19,93	
	Part Lyonnaise réseau communal	0,3378	4,4	1,49	10,0	1,63	
	Part Lyonnaise réseau interco.	0,1888	14,5	2,74	10,0	3,01	
	Part Lyonnaise réseau interco.	0,1899	43,5	8,26	10,0	9,09	
	Part communale Chevreuse	0,5488	58,0	31,83	10,0	35,01	
	Part SIAVHY transport traitement	0,4500	58,0	26,10	10,0	28,71	
	Part SIAP	0,5940	58,0	34,45	10,0	37,90	
				<b>125,15</b>		<b>137,66</b>	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>	Lutte contre pollution	0,4200	58,0	24,36	5,5	25,70	25,70
	Modernisation des réseaux	0,3000	58,0	17,40	10,0	19,14	
	Voies navigables	0,0130	58,0	0,75	5,5	0,80	
				<b>42,51</b>		<b>45,64</b>	
<b>TOTAL Facture 58 m3</b>				<b>301,32</b>		<b>324,30</b>	<b>166,70</b>
<b>Prix du m3 TTC</b>						<b>5,90 €</b>	<b>2,87 €</b>

**Simulation facture SUEZ avec le prix du 2,06 m3 TTC de Saint-Lambert-des-Bois village**      **119,48 €**  
**Soit une économie**      **204,82 €**

**Facture SAUR du 23/11/2017 - SANS ASSAINISSEMENT COLLECTIF -  
Commune de Saint-Lambert-des-Bois village**

Détail facture		Prix / m3 HT	Qté m3	Prix HT	TVA	Prix TTC	
<b>ABONNEMENT forfait</b>		<b>5,1000</b>			5,5	5,38	
<b>EAU</b>	Part Syndicale	0,5500	66,0	36,30	5,5	38,30	
	Part SAUR	0,8054	66,0	53,16	5,5	56,08	
	Préservation des ressources en eau	0,0980	66,0	6,47	5,5	6,82	
					<b>1,4534</b>		<b>95,92</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>	Lutte contre la pollution Agence de l'eau	0,4200	66,0	27,72	5,5	29,24	
<b>TOTAL Facture 66 m3</b>				<b>1,8734</b>		<b>123,64</b>	<b>135,83</b>
<b>Prix du m3 TTC</b>						<b>2,06 €</b>	

**Facture SUEZ du 09/03/2018 - AVEC ASSAINISSEMENT COLLECTIF -  
Commune de Chevreuse**

Détail facture		Prix / m3 HT	Qté m3	Prix HT	TVA	Prix TTC	Prix eau
<b>ABONNEMENT forfait</b>				20,03	5,5	21,13	
<b>EAU</b>	Part Suez	1,7162	20,90	35,87	5,5	37,84	
	Part Suez	1,7627	2,10	3,70	5,5	3,91	
	Part syndicat Dampierre	0,1500	23,00	3,45	5,5	3,64	
	Part AESN	0,0676	23,00	1,55	5,5	1,64	
				<b>64,61</b>		<b>68,16</b>	<b>68,16</b>
<b>ABONNEMENT forfait</b>		2,1600		2,18	10,0	2,40	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>	Part Suez réseau communal	0,3395	20,90	7,10	10,0	7,81	
	Part Suez réseau communal	0,3417	2,10	0,72	10,0	0,79	
	Part Suez réseau interco.	0,1899	7,00	1,33	10,0	1,46	
	Part Suez réseau interco.	0,1913	2,10	0,40	10,0	0,44	
	Part Suez réseau interco.	0,1981	13,80	2,73	10,0	3,01	
	Part communale Chevreuse	0,5488	23,00	12,62	10,0	13,88	
	Part SIAVHY transport traitement	0,4500	15,50	6,98	10,0	7,67	
	Part SIAVHY transport traitement	0,4645	7,50	3,48	10,0	3,83	
	Part SIAAP	0,5940	7,00	4,16	10,0	4,57	
	Part SIAAP	0,6200	16,00	9,92	10,0	10,91	
			23,00	<b>51,62</b>		<b>56,78</b>	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>	Lutte contre pollution	0,4200	23,00	9,66	5,5	10,19	<b>10,19</b>
	Voies navigables de France	0,0130	23,00	0,30	5,5	0,32	
	Modernisation des réseaux de collecte	0,2400	7,00	1,68	10,0	1,77	
	Modernisation des réseaux de collecte	0,2400	16,00	3,84	10,0	4,05	
				<b>15,48</b>		<b>16,33</b>	
<b>TOTAL Facture 23 m3</b>				<b>131,70</b>		<b>141,27</b>	<b>78,35</b>
<b>Prix du m3 TTC</b>						<b>6,14 €</b>	<b>3,41</b>

**Facture SAUR du 23/11/2017 - SANS ASSAINISSEMENT COLLECTIF -  
Commune de Saint-Lambert-des-Bois, bourg village**

Détail facture		Prix / m3 HT	Qté m3	Prix HT	TVA	Prix TTC	
<b>ABONNEMENT forfait</b>		<b>5,1000</b>			5,5	5,38	
<b>EAU</b>	Part Syndicale	0,5500	66,00	36,30	5,5	38,30	
	Part SAUR	0,8054	66,00	53,16	5,5	56,08	
	Préservation des ressources en eau	0,0980	66,00	6,47	5,5	6,82	
		<b>1,4534</b>		<b>95,92</b>		<b>106,58</b>	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>	Lutte contre la pollution Agence de l'eau	<b>0,4200</b>	66,00	<b>27,72</b>	5,5	<b>29,24</b>	
<b>TOTAL Facture 66 m3</b>				<b>123,64</b>		<b>135,82</b>	
<b>Prix du m3 TTC</b>						<b>2,06 €</b>	

Rapport moral pour l'année 2017

## **1.5 Les habitations situées en point bas du réseau collecteur communal, auront à leur charge pour se raccorder: une pompe de relevage et un réservoir de stockage.**

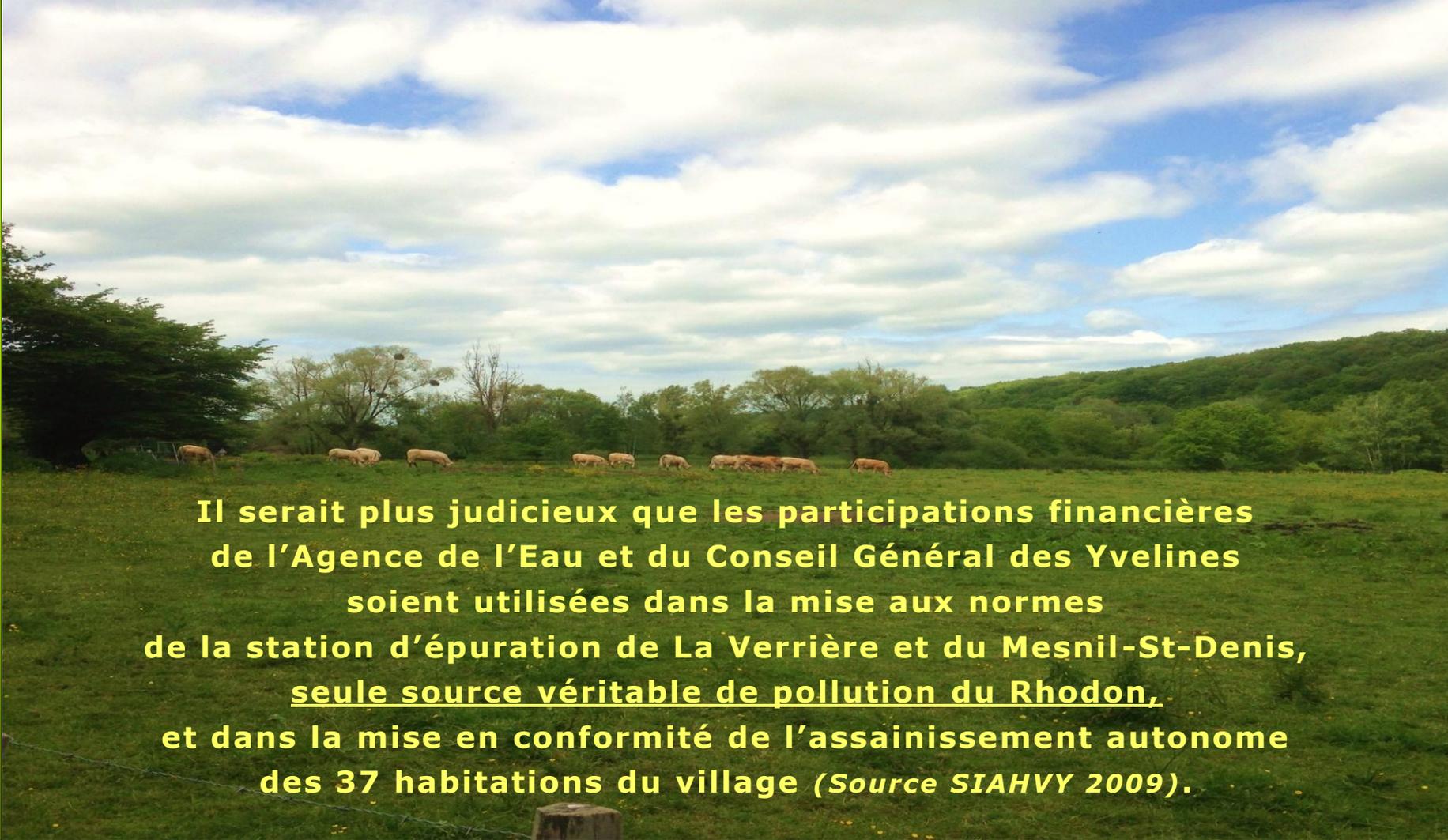
**Une pompe ne tourne que lorsqu'il n'y a suffisamment de liquide, d'où des problèmes d'odeur et de fermentation qui dégage du H<sub>2</sub>S (œuf pourri) particulièrement corrosif en milieu fermé.**

Un réseau non gravitaire pour la reprise des rues la Fontaine et Clos de Launay par un réseau sous pression avec des pompes de relevage est plus que contestable :

- car peu fiable avec le temps, fuites des effluents dans les sols, pollution non visible des sols,
- et financièrement par son coût disproportionné par rapport à une ANC avec ses fosses toutes eaux et ses filtres, ou micro-stations, et sur les risques de dysfonctionnements de la station, pour une cause jamais avouée,
- les débits des effluents qui sont insuffisants dans des stations trop petites, pour assurer la bonne marche des décanteurs-digesteurs, si station mécanisée, comme les 3 installations successives et abandonnées au Hameau de la Brosse.

Rapport moral pour l'année 2017

**1.5 Projet assainissement du bourg de 200 habitants Saint-Lambert, avec une station d'épuration pour 700 équivalent habitants ?  
Projet en zones humides sur parcelle acquise en 2005 par la commune, subventionnée par le CG, au titre des Espaces Naturels Sensibles ...**



**Il serait plus judicieux que les participations financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Yvelines soient utilisées dans la mise aux normes de la station d'épuration de La Verrière et du Mesnil-St-Denis, seule source véritable de pollution du Rhodon, et dans la mise en conformité de l'assainissement autonome des 37 habitations du village (Source SIAHVVY 2009).**

Rapport moral pour l'année 2017

**1.5 A St-Lambert village le prix de l'eau 2017 est de 2,06 € le m<sup>3</sup>,  
demain avec un assainissement collectif le prix de l'eau sera  
à plus de 6 €/m<sup>3</sup>, Chevreuse est déjà en mars 2018 à 6,14 €/m<sup>3</sup>**

Le prix du m<sup>3</sup> de l'eau en assainissement collectif  
ne comprendra pas le financement des travaux,  
des réseaux d'assainissement de collecte  
avec leurs pompes de relevage,  
à réaliser dans les rues du village,  
La commune devra les financer.

**Laquelle porte déjà une dette étalée sur 30 ans.  
Encours au 01/01/2016, source Bercy 2016: 836 000 € !!!**

Le coût d'une fosse toutes eaux avec son filtre  
est de l'ordre de 5 000 à 8 000 € HT,  
cet investissement est payé en moins de 4 ans par:

- le surcoût de l'eau à plus de 6 € le m<sup>3</sup>,
- le montant du droit de raccordement au réseau communal, non défini, et
- le coût, à la charge de chaque propriétaire, de 2 000 à 8 000 € HT,  
des travaux de raccordement au réseau collectif, hors pompe de relevage.

Rapport moral pour l'année 2017

## **1.5 Projet assainissement du bourg village 220 habitants St-Lambert avec une station d'épuration pour 700 équivalent habitants.**

**Les analyses physico-chimiques de l'eau du Rhodon ont démontré que la pollution des eaux d'assainissement du village n'est pas significative, il n'y a pas de pollution avérée.**

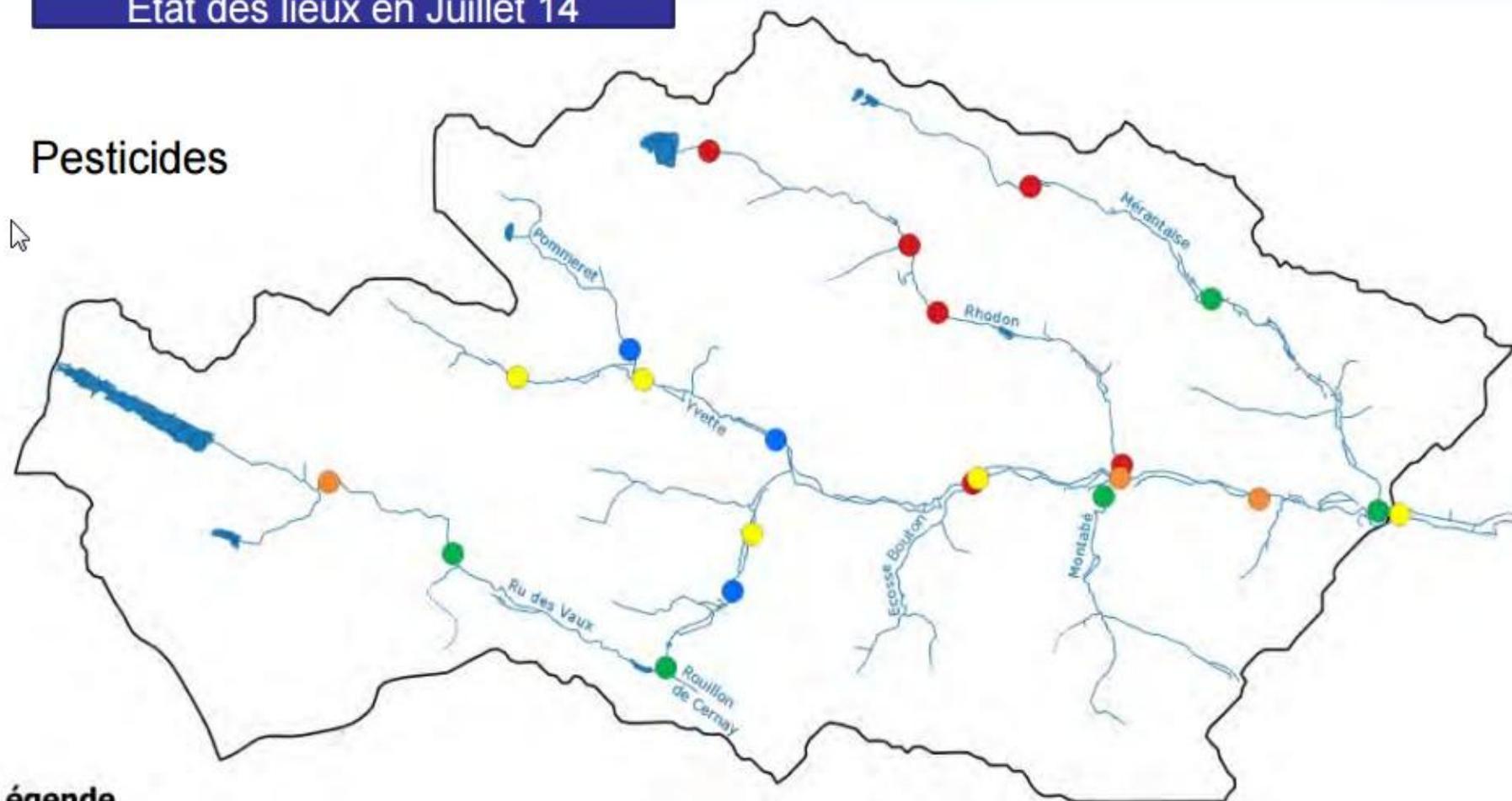
**En revanche, la première source de pollution de l'eau du Rhodon, elle a pour origine la STEP du Mesnil à 60% et l'agriculture à 40 %, et de récentes études démontrent que les stations d'épuration n'éliminent pas les résidus de médicaments contenus dans les eaux usagées, ce qui contribue à la pollution des rivières.**

**Les conséquences de cette pollution sont importantes, des poissons hermaphrodites ou qui changent de sexe, des êtres humains qui résistent aux traitements antibiotiques et, vraisemblablement, d'autres retombées que l'on ne connaît pas encore ...**

# Cartographie des rivières

Etat des lieux en Juillet 14

## Pesticides



## Légende

- Réseau hydrographique
- Contour BV Yvette amont

### Pesticides totaux (ug/L)

- 0 - 0.5
  - 0.5 - 1.0
  - 1.0 - 1.5
  - 1.5 - 2.0
  - 2.0 - 8.7
- Bon état
- Mauvais état

Glyphosate, AMPA et diuron = 3 herbicides  
les plus présents dans les eaux

## **1.5 Projet assainissement du bourg de 200 habitants Saint-Lambert, avec une station d'épuration pour 700 équivalent habitants ?**



**Demain pour assurer le retour sur investissement et la rentabilité d'exploitation de la station, le village devra s'urbaniser d'autant !!!  
La station d'épuration de 700 EH sera le vecteur de l'urbanisation du village.**